

# Ec1a : Se former à la culture artistique et patrimoniale



#### Composante

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education

### Présentation

#### **Objectifs**

Cette UE se donne pour de favoriser :

- La rencontre, hors les murs, de différents partenaires culturels en favorisant l'acquisition et le partage de références communes transposables auprès des élèves (Exemples de structures en fonction des sites : théâtre, musées, archives, opéra, structures promouvant la danse, la musique, la lecture...)
- La mise en lien des programmes des disciplines avec les propositions artistiques locales afin de concevoir des activités pédagogiques porteuses de sens et de réflexion pour les élèves et transposables dans le cadre d'une affectation ultérieure.
- La participation à une école du spectateur, à des ateliers du regard, d'écoute afin de s'éduquer, d'apprendre par l'art, afin de se former au rôle de passeur de La valorisation des contenus dispensés par le recours aux arts, gain de sens et de transférabilité pour les élèves
- La fréquentation des accompagnements culturels proposés par les services des partenaires en lien avec leurs collections ou leur programmation

#### Heures d'enseignement

TD Travaux Dirigés 20h

#### Modalités de contrôle des connaissances

1 / 2 Année 2024-2025





## Évaluation initiale / Session principale - Épreuves

Type d'évaluation	Nature de l'épreuve	Durée (en minutes)	Nombre d'épreuves	Coefficient de l'épreuve	Note éliminatoire de l'épreuve	Remarques
CCI (contrôle continu intégral)	CC : Ecrit et/ou Oral					

2 / 2 Année 2024-2025

